

La Gazette des Vélytreuziens

JUIN - 2001 - Numéro 15



Un merci chaleureux aux rédacteurs, aux distributeurs, à tous ceux qui ont permis l'arrivée de cette gazette dans votre boîte aux lettres ! Si un sujet vous inspire ou a été oublié, dites-le-nous !

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	Page 2
INFORMATIONS MUNICIPALES : Conseils Municipaux,	Page 3
VIE LOCALE	Page 12
NOUVELLES DES ASSOCIATIONS : L'ASCTL - Le Bouquet d'Amis La Bibliothèque – La Chorale Multiclub de Nanteau sur Lunain Tennis –	Page 14
LA PAROLE AUX VELYTREUZYIENS	Page 17
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 18

LE MOT DU MAIRE

Au nom du nouveau conseil municipal, je tiens à remercier les Vélytreuziennes et les Vélytreuziens qui nous ont accordé leur confiance lors des élections municipales du 11 mars dernier.

Soyez assurés que nous resterons à votre écoute et que tout sera mis en œuvre pour ne pas vous décevoir.

La nouvelle équipe, dévouée à l'avenir de la commune, s'attachera à défendre les intérêts de Treuzy-Levelay et de ses habitants.

Quatre nouveaux conseillers nous ont rejoint avec enthousiasme.

Ils sont les remplaçants de Patrick Masson qui n'habitait plus la commune et de trois personnes (Gilles Caupin, Dominique Nanty et Claudie Sabiron) qui ont choisi de ne pas se représenter après avoir consacré une partie importante de leur temps de repos, de loisirs, voire de leur vie familiale à la gestion communale.

Je les remercie vivement pour leur collaboration pendant toutes ces années.

Ce sont 5 femmes et 6 hommes qui constituent ce nouveau conseil.

Ils se partagent la tâche dans les 8 commissions communales et représentent la commune dans les 8 syndicats intercommunaux sans compter le Service de l'eau et le CCAS.

Hormis les élections du maire, des adjoints et des délégués, la première grande séance de travail a été consacrée au vote du budget communal 2001 et du budget de l'eau 2002.

Nous avons décidé de ne pas changer les taux des quatre taxes en ce qui concerne le budget de la Commune sachant que les bases locatives sont revalorisées par les services fiscaux.

Quant au budget de l'eau, nous avons voté une augmentation de 0.15 FF du m³ à valoir sur les consommations à partir du prochain relevé (le prix du m³ sera alors 5.75 FF ou plutôt 0.88 euros).

Comme chaque année, Treuzy-Levelay est inscrit au concours des maisons fleuries. Je ne peux que vous encourager à y participer. Un jury communal sélectionnera 12 habitations qui seront proposées au jury départemental.

Enfin juillet et août étant les mois de vacances (du moins pour nos enfants), je vous souhaite à tous de passer d'agréables moments.

G. PATTYN

INFORMATIONS MUNICIPALES**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2000**

L'an deux mil, le lundi 13 novembre 2000 à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs CAUPIN Gilles, CANAULT Bernard, DIERRY Jacques, HERVE Jean-Pierre, PATTYN Gérard, PILLOT Michel, Mesdames HOORNAERT Chantal, NANTY Dominique, ROUTEL Angèle, SABIRON Claudie.

Absents Excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur HERVE Jean-Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2000.

2°) ENTEND le Maire rappeler que suite à l'estimation des parcelles par le service des domaines, il avait pris contact avec les propriétaires de la parcelle ZC 13 et qu'ils seraient d'accord pour vendre ces 5,65 hectares. Le conseil municipal après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer une promesse de vente et par la suite un acte d'achat au notaire GAUTHIER - SABOURIN pour la parcelle ZC 13 d'une valeur de 226.360 F, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.
- CHARGE le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil régional.
- AUTORISE le Maire à négocier l'achat d'une partie de la parcelle ZD 5 avec la propriétaire. Lors d'une prochaine réunion, le Conseil Municipal décidera de l'achat du terrain.

3°) CHARGE Le Maire d'étudier la possibilité de vente de la parcelle ZD 74 d'une superficie de 1.000 m² d'un terrain à bâtir.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur la demande du conseil de l'école pour la demande de panneaux interdisant le stationnement et la circulation sur la place de la Mairie. Le Conseil Municipal considère qu'il n'y a pas lieu de faire un arrêté interdisant le stationnement et c'est aux parents de veiller à la sécurité de leurs enfants. Le Conseil Municipal charge le Maire d'étudier un moyen de canaliser les élèves entre le moment où ils sortent de l'école et leur entrée dans le bus.
- DECIDE de fixer à 153,33 F du km d'artères et à 102,21 F le m² au sol pour la redevance de FRANCE TELECOM ce qui fait un montant de 2.408,29 F.
- DECIDE de passer en section d'investissement chapitre 21, l'achat concernant les panneaux de signalisation, d'un montant de 2.795,36 TTC.
- DECIDE de demander une subvention à la D.D.A pour le déblaiement des chemins communaux. (Montant subventionnable : 6.141,86 F HT)

- Sur la nécessité d'élaguer les branches d'arbres à la station de pompage. (Interférence avec la ligne de distribution électrique).
- Sur les anciens WC dans la cour de l'école : il serait nécessaire de les modifier (chape de béton, portes) pour les transformer en locaux de stockage.
- Sur la pose des guirlandes pour Noël : demande à faire auprès de l'installateur.
- PROJET 2000 : La table d'orientation sera verticale et collée sur un mur de parpaings enduits.
- Sur la demande informelle d'ouvertures sur la Rue Grande à effectuer sur la propriété WATROBA : des fenêtres pourront être autorisées, mais pas d'accès, compte tenu de l'absence de trottoirs. Le terrain, après division, devra avoir une surface de 800 m² au minimum selon les règles du nouveau P.O.S.
- Sur la dégradation de la route de Bezanleu, pour lesquelles nous attendons les devis.
- Noël 2000 : Le passage du Père-Noël aura lieu le 17 décembre 2000. Le départ aura lieu à 13h30. La tournée sera : Bezanleu, Treuzy, Launoy et Levelay.
- Les colis des personnes âgées seront distribués le samedi 23 décembre 2000.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2001 à 11h00 à la salle de L'A.S.C.T.L.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2000

L'an deux mil, le vendredi 24 novembre 2000 à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs CAUPIN Gilles, CANAULT Bernard, DIERRY Jacques, HERVE Jean-Pierre, PATTYN Gérard, PILLOT Michel, Mesdames ROUTEL Angèle, SABIRON Claudie.

Absents Excusés : Mesdames HOORNAERT Chantal, NANTY Dominique.

Secrétaire de séance : Monsieur HERVE Jean-Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2000.

2°) ENTEND le Maire présenter le projet de Budget Supplémentaire 2000. Après commentaires et explications, celui-ci est ADOPTE à l'unanimité avec le montant suivant :

- Section d'investissement : dépenses et recettes : 600.000 Frs

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur un avenant au contrat d'assurance, pour une protection juridique d'un montant annuel de 1.390 F. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas souscrire cette protection car le contrat assure déjà la commune contre les risques concernant la délivrance des permis de construire et d'utilisation des sols.

- Sur une subvention accordée par le Conseil Général, d'un montant de 3.230,49 F, pour les réparations effectuées sur l'église, suite à la tempête du 26/12/99.
- Sur les emprunts qu'effectue le syndicat des collèges pour la construction :
 1. D'un local d'EPS pour le collège Balzac,
 2. Du nouveau collège RIMBAUD,
 3. Du gymnase.
- Sur la construction du collège de Saint Pierre, qui serait peut-être fini avec une année d'avance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2000

L'an deux mil, le mardi 19 décembre 2000 à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs CAUPIN Gilles, CANAULT Bernard, DIERRY Jacques, HERVE Jean-Pierre, PATTYN Gérard, PILLOT Michel, Mesdames HOORNAERT Chantal, ROUTEL Angèle, SABIRON Claudie.

Absents Excusés : Madame NANTY Dominique.

Secrétaire de séance : Monsieur HERVE Jean-Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2000.

2°) ENTEND le Maire faire l'exposé de l'évolution du PROJET 2000, qui sera inauguré aux vœux du Maire le 06/01/2000 à 11 heures. Le Maire rappelle que Mademoiselle Angélique PATTYN étant la gagnante du concours, il faut prendre une délibération pour lui accorder la récompense convenue de 5.000 F. Après délibération, le conseil municipal remercie Angélique de son action et DECIDE à l'unanimité, le versement de cette récompense.

3°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative au budget primitif 2000. Après délibération, celle-ci est ADOPTE à l'unanimité avec les montants suivants :

- | | |
|---|------------|
| - compte 61522 : entretien de bâtiments | - 25.000 F |
| - compte 6411 : personnel titulaire | + 25.000 F |

4°) ENTEND le Maire rappeler que suite à l'estimation des parcelles par le service des domaines, il avait pris contact avec les propriétaires de la parcelle ZD 5 et qu'ils ont donné leur accord pour céder une surface de 1.400 m². Le conseil municipal après délibération, AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte de vente pour une surface de 1.400 m² à prendre sur la parcelle ZD 5, au prix de 180.000 F, dans les conditions précisées au cours de la réunion.

5°) ENTEND le Maire expliquer qu'il a signé la promesse de vente avec les propriétaires de la parcelle ZC 13. Le locataire ayant renoncé à son droit de préemption, il faudrait faire un bail

avec le fermier. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer un bail de 9 ans renouvelable avec le fermier pour 36.000 m² environ au prix de 5 Q par Ha et à négocier l'indemnité d'éviction pour les 20.000 m² restants.

6°) ENTEND le Maire expliquer l'intérêt qu'il y a à appliquer par anticipation les dispositions du nouveau POS. Le Conseil Municipal décide de l'application anticipée du nouveau POS dans les conditions prévues par les règlements.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur une serrure qu'il faudrait poser sur le portail de l'école, pour que les enfants qui prennent le car ne sortent plus de l'enceinte de l'école et montent directement dans le car.
- Sur le nettoyage de l'abribus de Treuzy et le manque d'éclairage qui se trouve à cet endroit.
- Sur la visite annuelle de Monsieur JULIA Didier, Député, qui viendra le 02 février 2000 à 19 heures à la Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 00.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2001

L'an deux mil, le jeudi 15 février 2001 à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Gilles CAUPIN, Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN, Michel PILLOT, Madame ROUTEL Angèle.

Absents Excusés : Mesdames Dominique NANTY, Chantal HOORNAERT, et Claudie SABIRON.

Secrétaire de séance : Monsieur HERVE Jean-Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) EST INFORME de l'hospitalisation de Madame Dominique NANTY, conseillère municipale. Le conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

2°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2000.

3°) ENTEND le Maire expliquer les modifications effectuées sur le projet de plan d'occupation des sols suite à l'enquête publique et aux commentaires du commissaire enquêteur qui a donné un avis favorable. Après délibération, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la révision du plan d'occupation des sols tel que modifié.

Le Maire informe le conseil municipal que sa décision précédente d'application anticipée du P.O.S est devenue inapplicable depuis l'application de la loi SRU. Le POS sera donc applicable dès la conclusion des procédures de publication.

4°) ENTEND le Maire expliquer que le projet de plan de zonage de l'assainissement n'a reçu aucun commentaire et que le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable pour un

assainissement autonome. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

5°) ENTEND le Maire faire l'exposé sur l'utilité d'acquérir la parcelle ZD 7, pour pouvoir créer un cheminement piétonnier reliant le plateau sportif à la cour de l'école ainsi qu'à la rue de la Croix Bonnard, et de procéder par voie d'expropriation, compte tenu de l'impossibilité d'identifier tous les ayants droits sur cette parcelle et de traiter à l'amiable avec eux. Cette parcelle de 1.090 m² a été estimée par le service des domaines à 65.400 F. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle ZD 7 par voie d'expropriation, DECIDE de déposer auprès de Monsieur le Préfet une demande de déclaration d'utilité publique pour cette opération, et CHARGE le Maire de procéder aux actions nécessaires.

6°)Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts du syndicat d'électrification rurale du Sud-Est Seine et Marnais et après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité, le projet de modification des statuts du SIER du Sud-Est Seine et Marnais.

7°) ENTEND le maire rappeler que le conseil municipal l'avait mandaté pour négocier l'achat de la parcelle ZD 62. Le propriétaire a donné son accord pour la cession de ce terrain au prix de 60.000 F. Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder à cette acquisition par acte à établir par l'office notarial GAUTIER – SABOURIN à Nemours et CHARGE le maire de procéder aux actions nécessaires pour parfaire la vente.

8°) ENTEND le Maire expliquer qu'il faut contracter un emprunt pour l'acquisition des terrains. Deux propositions ont été reçues : l'une du Crédit Agricole et l'autre de DEXIA Crédit Local de France. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de contracter auprès de DEXIA Crédit Local de France, un emprunt d'un montant de 600.000 F et AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt.

9°) ENTEND le Maire exposer qu'à l'occasion des travaux de renforcement de l'alimentation électrique de la propriété VETTORAZZO, il y aurait lieu également d'enfouir les réseaux d'éclairage public et de France Télécom. Le devis de BORNHAUSER MOLINARI s'élève à 42.565,34 F TTC. Après prise en compte de la subvention du SIER et de la contribution de France Télécom, le coût restant à charge du budget communal est de 25.000 F HT. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité : AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux, AUTORISE le Maire à passer la commande auprès de Bornhauser Molinari pour 42.565, 34 F TTC et CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat d'électrification Rural du Sud-Est Seine et Marnais.

9°) EST INFORME par le Maire que le syndicat intercommunal d'électrification rurale du Sud-Est Seine et Marnais a retenu dans son programme de travaux l'installation d'un nouveau poste de transformation pour renforcer le réseau de distribution électrique, rue grande. Celui-ci sera édifié sur un terrain communal, situé face au lotissement des sycomores. Il rappelle que les engagements financiers sont à la charge du S.I.E.R. Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de mettre à la disposition du S.I.E.R une partie du terrain lui appartenant, cadastré section ZB parcelle n°236, rue Grande.

10°) ENTEND le Maire lire la lettre du Préfet de Seine et Marne qui après avoir consulté l'inspecteur d'Académie donne un avis favorable à la désaffectation du logement de l'instituteur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de désaffecter le logement de l'instituteur. Ce logement est donc maintenant disponible pour d'autres usages. Le Maire propose de demander, par avis à la population, aux habitants de la commune de faire part de leur éventuel intérêt pour une location totale ou partielle du logement. Après délibération le conseil DECIDE à 4 voix pour, 2 voix contre et une abstention de lancer cet avis, notant que la décision d'utilisation sera prise par la prochaine équipe municipale.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur les aménagements routiers de sécurité : le bilan révèle qu'il faudra opérer quelques changements (ne rien faire à la scierie, mettre un haricot à l'entrée de Levelay, etc....) par rapport aux aménagements prévus et que la commune les financerait dans le cadre d'un contrat triennal de voirie à signer avec le Conseil Général.
- Sur l'aménagement de l'arrêt de bus en face de la Mairie : après lecture par le Maire de l'estimation faite par la D.D.E de Nemours pour un montant de 161.460 F, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder à l'aménagement de l'arrêt de bus et AUTORISE le Maire à demander les subventions auprès du Conseil régional (50 %) et du Syndicat des transports parisiens (50 %).
- Sur le protocole signé avec Monsieur Jean AUJARD lui donnant un bail de 9 ans pour une surface de 3 ha 65 ares prise sur la parcelle ZC13 et définissant l'indemnité d'éviction sur les 2 hectares restants. Le Conseil Municipal à l'unanimité DONNE SON ACCORD sur les termes de ce protocole.
- Sur la mise en vente d'une parcelle de 1.000 m² à prendre sur le terrain municipal à côté du local technique. Après délibération, le conseil municipal AUTORISE, à 6 voix POUR et 1 CONTRE, le Maire à faire les démarches de division cadastrale et à mettre en vente le terrain
- Sur les chemins communaux à rénover : le Conseil Municipal DECIDE de faire appel à l'entreprise Goulard pour des travaux de point à temps, à hauteur de 2 journées d'intervention, pour un montant de 30.000 F HT
- Sur l'éclairage public et le stationnement gênant rue des Sycomores.
- Sur la barrière forestière qui a été mise sur le chemin rural de Darvault à Launoy par le Mont Blanc, condamnée par deux cadenas afin d'éviter les circulations non désirées. Tout propriétaire de bois souhaitant utiliser ce chemin pourra se présenter en Mairie pour qu'une clé lui soit prêtée durant le temps nécessaire.
- Sur la station de pompage, où le repousse gibier a été volé.
- Sur les factures de la SARL VINCENT d'un montant de 5.980 F TTC et celle de Monsieur MAYEUR pour la réparation du mur du cimetière. Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de passer ces factures en investissement chapitre 21.
- Sur des gravats trouvés sur le terrain communal et qu'il a fallu emmener à la déchetterie.
- Sur le nettoyage à effectuer à côté du mur du cimetière, pour retirer les pierres.
- Sur le déplacement des gouttières de l'école pour étudier le problème d'infiltration dans la propriété NENEZ.
- Sur la constitution du bureau de vote et les permanences pour les élections communales des 11 et 18 mars 2001.
- Sur les réclamations de Madame Monique COCHIN concernant le permis de construire qui lui a été délivré le 25/11/1999. Le conseil municipal, après avoir entendu les explications données par le Maire, après explication de vote puis vote à bulletins secrets, PREND, à l'unanimité, la délibération suivante :

Le Conseil Municipal considère que :

1. l'intérêt général doit rester prioritaire par rapport aux intérêts particuliers
2. par souci d'équité, il n'y a pas lieu pour la commune de financer le déplacement de la canalisation d'eau passant sur le terrain appartenant à Mme COCHIN, les autres propriétaires ayant supporté à leurs frais les travaux similaires précédemment
3. le déplacement de la canalisation n'est rendu nécessaire que par l'insistance de la propriétaire à maintenir l'accès là où elle l'avait prévu, alors que d'autres solutions sont possibles
4. les pertes financières alléguées par la propriétaire ne sont en aucun cas la responsabilité de la commune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2001

L'an deux mil un, le mardi 10 avril 2001 à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Daniel MICHAUD, Gérard PATTYN, Mesdames Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, et Angèle ROUTEL.

Absents Excusés : Mesdames Chantal HOORNAERT, Françoise VINCENT dont pouvoir à Monsieur HERVE Jean-Pierre, Monsieur Michel PILLOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 23 mars 2001.

2°) ENTEND le Maire leur demander de bien vouloir élire les membres bénévoles du Centre communal d'Aide Social (C.C.A.S). Après délibération, le conseil municipal décide d'élire : Mesdames CANAULT Françoise, COITOUX Nicole, CONTENT Martine et DIERRY Arielle.

3°) ENTEND le Maire leur demander de bien vouloir élire les délégués du Syndicat Intercommunal d'électrification rurale du Sud-Est Seine et Marnais. Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'élire :

Titulaires : PILLOT Michel et CANAULT Bernard

Suppléants : PATTYN Gérard et FOLTIER Marie-Isabelle

4°) ENTEND le Maire présenter le budget primitif 2001. Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes, vote à l'unanimité le budget primitif 2001, avec les montants arrêtés comme suit, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 1.390.921 F
- Section d'investissement : 888.981 F

5°) DECIDE de ne pas modifier les taux des 4 taxes communales :

	Taux communaux : Moyenne	Rappel moyenne Départementale :	
Nationale :			
- Taxe d'habitation :	4,22 %	14,07 %	13,54 %
- Foncier bâti :	10,65 %	21,44 %	17,25 %
- Foncier non bâti :	32,63 %	42,53 %	40,73 %
- Taxe professionnelle :	8,35 %		14,80 %

Le produit attendu des 4 taxes pour 2001 est de 469.231 F.

6°) DECIDE les subventions suivantes aux associations locales :

- La chorale du clocher :	1.200 F
- Tennis Club du Lunain :	1.200 F
- Les amis de la Tuilerie :	1.200 F
- Association pour le développement hôpitaux :	656 F
- Office du Tourisme :	250 F
- Maison de retraite St Pierre :	250 F
- La croix Rouge française :	250 F
- Les amis du livre :	1.200 F
- A.S.C.T.L :	6.700 F
- Le bouquet d'amis :	1.200 F
- U.S.N.S.P section Athlétisme :	250 F

Il est rappelé que les subventions ne seront versées que sur présentation du bilan d'activité et bilan financier de l'année 2000 et des projets pour l'année 2001.

7°) ENTEND le Maire présenter le budget primitif du Service des eaux pour 2001. Après lecture des comptes et explications, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2001 avec les montants arrêtés comme suit, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement :	268.586 F
- Section d'investissement :	200.616 F

8°) Le Maire propose de décider du prix de l'eau pour 2002. Après commentaires, le conseil municipal à 8 voix Pour et 1 abstention (Monsieur MICHAUD) DECIDE de passer le prix du m3 d'eau de 5,60 F à 5,75 F à compter de la facturation d'octobre 2002.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal VOTE pour 2001, l'indemnité du Maire et des Adjointes à compter du 01/04/2001 sur la base de l'indice brut 1015 : 17 % de l'indice brut soit 46.819 F par an pour le Maire et 40 % de 12 % de l'indice brut, soit 13.219 F par an pour chacun des Adjointes.
- Le conseil municipal EST INFORME que l'acte d'achat pour la parcelle ZC 13 va être signé le samedi 21 avril 2001 et le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du conseil Régional - les Espaces Verts pour l'acquisition de cette parcelle. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, CHARGE le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional - Les Espaces Verts.

- Le Maire déplore le comportement irresponsable de la personne qui a sectionné à la serpe les quatre tilleuls qui avaient été planté cet hiver. Il s'agit vraisemblablement d'un acte volontaire et non de vandalisme aveugle. Ces arbres avaient été une première fois arraché dans les jours qui avaient suivi leur plantation et plusieurs fois, ils ont été couchés par le pare choc d'un véhicule, enfin le mercredi 28 mars 2001 entre 7 h 10 et 8 h 30 du matin, ils ont été coupés.
Le Maire invite les personnes qui auraient remarqué ou vu quelque chose d'anormal à ce moment, à le signaler à la Mairie ou à la gendarmerie de Nemours où une plainte a été déposée. Ces arbres seront remplacés l'hiver prochain.
- Sur le banc du cimetière, qui sera remis avant l'été.
- Sur l'heure de la cérémonie du 08 mai avancé à 10 heures à la demande de l'association des Anciens Combattants.
- Sur l'achat de mobilier pour la Mairie. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de passer ces achats en investissement au chapitre 21.
- Le conseil ENTEND le Maire leur expliquer que les travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique pour l'alimentation de la propriété VETTORAZZO ont commencé. Les câbles aériens et les poteaux en béton et en bois seront retirés en fin de travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 24 heures.

INFORMATION DE LA MUNICIPALITE

L'Institut Géographique National réalise actuellement dans notre région des travaux topographiques nécessaires à la mise à jour de la BD TOPO, qui est la version numérique de la carte de base au 1/25 000ème.

Les travaux sur le terrain intéressent notre commune et se dérouleront du 14 mai au 13 juillet. Ils pourront éventuellement faire appel à un habitant² de la commune pour quelques renseignements.

Les travaux de terrain proprement dits amèneront les agents de l'IGN à circuler sur tout le territoire communal.

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil pour le bon accomplissement de leur mission.

Veillez noter qu'une rétrospective des œuvres de Bernard BOUTET DE MONVEL (artiste peintre qui a habité le moulin de Launoy) est exposé jusqu'au 30 juin 2001, 34 avenue de New-York PARIS 16^{ème}.

A ce propos nous remercions Monsieur Antoine WIBAUX, actuel propriétaire du moulin de Launoy qui a offert à la commune le livre retraçant la vie et les œuvres de cet artiste et qui a été édité à cette occasion.

Ce livre est à votre disposition en Mairie.

VIE LOCALE

LES ŒUFS DE PÂQUES

Les enfants attendent toujours avec impatience ce moment de plaisir !.... Certes, cette année, le temps était très médiocre, mais il n'a pas affecté le moral de la trentaine d'enfants venus fureter pour dénicher les petits œufs colorés et sucrés, ni celui des bénévoles chargés de perdre négligemment, et bien sûr discrètement, les friandises sans aucun doute tout aussi attirantes pour la recherche qu'elles méritaient que pour leur goût !

Merci aux organisateurs
A l'année prochaine !

C'est moi le
lapinou qui
avait caché vos
œufs



MANIFESTATION DU 8 MAI

Ce devoir de mémoire a réuni jeunes et anciens autour du monument aux morts de la commune.

Ce fut à Gérard PATTYN, nouveau maire de Treuzy Levelay, de prononcer l'allocution d'usage et d'inviter les participants à la minute de silence.

La municipalité avait également choisi ce jour pour inaugurer la plaque qui concrétise le « Projet An 2000 ».

Elle est désormais exposée sur la place de la Mairie, à l'abri d'un auvent.

Chacun d'entre vous a pu, selon son choix, y laisser son empreinte, au gré de son imagination et de sa motivation.

Ce projet a vu le jour pendant la municipalité précédente, aussi Gérard PATTYN a-t-il tenu à réserver à Monsieur CAUPIN l'honneur de prononcer le discours récapitulant les différentes phases de ce projet, de remercier tous les acteurs ayant concouru à sa mise en œuvre, et de remettre à Angélique PATTYN le chèque de 5000 frs, ainsi qu'en avait décidé la municipalité pour récompenser celui ou celle dont le projet serait plébiscité.

A l'issue de ces deux manifestations, le pot de l'amitié a permis que se créent et se maintiennent les liens indispensables à toute communauté humaine.

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Un brin d'info

Ce concours est organisé par le Comité National pour le Fleurissement de la France (CNFF), oeuvrant en relation avec les régions et les départements.

Les communes sont classées en 5 catégories, en fonction de leur population (inférieure à 1000 habitants pour la 1^{ère} catégorie, et supérieure à 80 000 pour la 5^{ème} catégorie).

Pour ce qui concerne le concours des Maisons Fleuries, les Conseils Généraux ont délégué au CNFF pour l'organiser au sein du département.

Ce concours peut également comporter plusieurs rubriques : maisons avec décor visible de la rue, balcons et terrasses, fenêtres ou murs, etc.

Que l'embellissement soit du à l'initiative publique ou privée, le jury prend en compte de nombreux éléments et critères d'appréciation tels : qualité et entretien des végétaux et des fleurs, leur variété, leur originalité et la créativité dans la composition, l'intégration dans le cadre

Comme chaque année, Treuzy Levelay s'est inscrit pour participer.

Malgré, ou plutôt à cause d'une climatologie morose en cette année 2001, les Vélytreuziens sont donc invités à se distinguer encore, pour leur plaisir bien sûr, mais aussi pour charmer les yeux des passants avides de formes et de coloris chauds et multiples.

Vous pouvez consulter le règlement complet de ce concours à la Mairie.

FÊTE DU 14 JUILLET

Depuis plusieurs années vous êtes heureux de vous retrouver à cette date comme en témoigne le nombre élevé des participants.

L'an dernier, 140 personnes de tous âges sont venues partager le buffet. D'autres encore les ont rejointes pour la retraite aux flambeaux et le bal.

Les conseillers municipaux ont donc décidé de reconduire cette manifestation conviviale : buffet froid, retraite aux flambeaux, soirée dansante avec animation, vous sont donc proposés au soir du 13 juillet.

Pour vous permettre de vous inscrire, une note d'information sera déposée dans votre boîte aux lettres en temps voulu.

A bientôt !

VIE DU VILLAGE

La famille COCHIN a habité durant plusieurs décennies dans la commune de Treuzy Levelay. Souvenez-vous : la menuiserie du grand-père a longtemps fait entendre le bruit des machines à l'ouvrage.

Aussi, quoiqu'il n'habitait plus cette commune, il paraît judicieux d'informer tous ceux qui l'ont connu, du décès de Monsieur Alain COCHIN, en fin d'année 2000.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS**L'ASCTL**

L'ASCTL remercie tous les exposants de la commune qui ont répondu présent pour la brocante du 13 mai 2001.

Merci à tous.

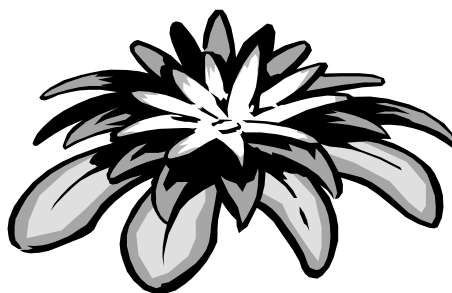
Le bureau.

Le rallye touristique du 29 avril 2001 s'est bien passé. Le soleil était au rendez-vous. Il y avait 12 voitures.

Nous avons fait une ballade dans la forêt de Fontainebleau, Barbizon, Milly la Forêt.

Rendez-vous l'année prochaine

Le bureau.

LE BOUQUET D'AMIS

Le bouquet d'amis s'est réuni en assemblée générale le 18 janvier 2001. Aucun candidat nouveau ne s'étant présenté le bureau a été reconduit pour l'année 2001.

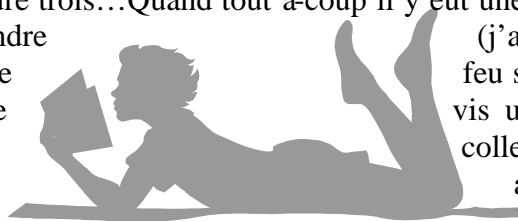
Le bilan de l'année 2000 est dans l'ensemble positif tout en regrettant le manque de recrutement. Mais ceci est hélas commun à toutes les associations dites du 3^{ème} âge.

Nos prévisions pour 2001 consistent surtout à maintenir les activités de notre club, réunion du jeudi, repas amicaux et veiller particulièrement à offrir notre aide et notre solidarité à ceux ou celles dont l'âge ou la santé pose problème.

Notre repas amical a eu lieu le 19 avril à la salle ASCTL ce qui a permis à tous d'y participer. Un jeune traiteur de Nonville nous y a servi un agréable repas et pour bien terminer cette journée la partie de belote ne fut pas oubliée. Bien entendu, nous invitons les préretraités et les retraités à nous rejoindre. On ne peut hélas leur offrir que notre convivialité.

PETITE HISTOIRE DE BIBLIOTHÈQUE

Bonjour ! Je m'appelle Thomas ; j'ai 8 ans $\frac{1}{2}$ Je connais bien la bibliothèque, car lorsque je viens en vacances chez mon Papyves, Nicole m'y emmène pour y choisir quelques livres. Cette fois-ci je voulais celui sur les « Pokemon »... mais il était déjà pris par un petit qui oublie à chaque fois de le rapporter... à moins qu'il l'aime tant qu'il ne veut plus le rendre ? ? Aï e Aï e Aï e... il y a une longue liste d'attente : Tous le veulent !!! Alors en attendant, je vais vous raconter une histoire : « Un jour, j'ai été surpris en pleine forêt, où je recherchais des « Pokemon –Plantes ». J'en avais capturé trois... Quand tout à-coup il y eût une grande lumière blanche à la place de mon Hericendre (j'aime bien Hericendre, il est très mignon avec sa crête de la lumière s'éteignit, et je vis une sorte de chien avec une crête sur le crâne et une collerette sur son arrière-train... Quand... soudain... une autre lumière blanche m'aveugla, et un autre Pokemon apparut ; Il était encore plus grand ; c'était une Hericendre gigantesque !!! C'était Typhlosion avec une collerette de feu sur le cou... J'ai eu tellement peur... que je me réveilla, tout content et surpris d'être dans mon lit !!! » Et maintenant : un petit jeu : A vous de découvrir qui sont les vrais « Pokemon » des faux !!! Le premier qui trouvera la bonne réponse et la donnera à Nicole à la Bibliothèque... aura droit à un cadeau !!!



Ronflex	Vrai	faux	Noarfang	Vrai	faux
Germignon	Vrai	faux	Scorpelane	Vrai	faux
Mygalos	Vrai	faux	Zéfyra	Vrai	faux
Typhlosion	Vrai	faux	Leveinard	Vrai	faux
Crocodile	Vrai	faux	Maraiste	Vrai	faux
Secatorus	Vrai	faux	Sacdeliane	Vrai	faux
Chenima	Vrai	faux	Scarino	Vrai	faux
Rhinoferos	Vrai	faux			

« SI ON CHANTAIT... »

La « Chorale des Clochers », vous connaissez ? Oui, bien sûr. Vous êtes venus l'écouter à l'occasion du téléthon, de festichorales ou tout simplement d'un concert donné pour la fête de la musique ou au moment des fêtes de Noël. Mais probablement que cela ne vous dit rien.... Elle est pourtant à votre porte ; on peut l'entendre répéter, dans le grenier au-dessus de l'école à Levelay, quand les fenêtres sont ouvertes les soirs de mai ! C'est tout simplement un groupe chaleureux de 25 personnes environ venant de tous les clochers voisins, Treuzy, Nonville, Villemaréchal, Nanteau-Sur-Lunain, La Genevraye, Moncourt/Fromonville et même Fontainebleau, qui se retrouvent pour chanter ensemble dans la bonne humeur et la convivialité. Pas très original direz-vous et pourtant ! Si vous connaissiez le bonheur que procure l'interprétation d'une œuvre, ancienne ou moderne d'ailleurs, que l'on a patiemment déchiffrée à plusieurs voix puis répéter inlassablement pour en découvrir enfin à force de travail et de rires toute sa beauté, vous seriez déjà avec nous... Une répétition par semaine, le soir à 20 h 30 (lundi ou jeudi – jamais pendant les vacances scolaires), 3 concerts par an, c'est tout, mais que de joies partagées ! Un mot encore : nous recherchons des voix de femmes bien sûr, mais surtout des voix d'hommes (ils ont droit à un régime de faveur ; qu'on se le dise !)

Alors, si on chantait...

MULTICLUB DE NANTEAU SUR LUNAIN

Vous avez un impératif de dernier moment, des courses à faire...
Le multiclub est à votre disposition.

Pour qui ? Pour tous les enfants dans la tranche d'âge de 4 ans à 14 ans.

Quand ? Tous les mercredis après-midi
Tous les samedis après-midi
Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Que font-ils ? Des animations, des sorties.....

Combien ça coûte ? Contactez le multiclub pour le détail sur les différentes activités.

15,00 FR la journée	7,00 FR la matinée	9h00 12h00
	10,00 FR l'après-midi	13h30 18h30

Et en plus, il met à votre disposition quel que soit votre âge, sa bibliothèque avec prêt de livres, de CD et CD ROM contre une cotisation annuelle de 100 Francs.

Téléphoner au **01.64.29.09.60** et demander **Laurianne**.

TENNIS

Vous avez récemment reçu dans vos boîtes aux lettres une note vous informant de la reprise de cette activité.

Pour ceux et celles qui sont intéressés, mais n'ont pu se rendre à la réunion du 22 juin, contactez :

Monsieur Antoine WIBAUX **01.64.78.55.77**
Monsieur Yves LE GALO **01.64.29.08.90**

LA PAROLE AUX VELYTREUZIENS

« J'aime beaucoup mieux ce qui me touche que ce qui me surprend ».

Voilà bien une émouvante pensée... Ramenons là aux derniers événements municipaux. Ce qu'il y a de surprenant et « me surprend » dans les élections municipales c'est le nombre des Maires. Un par commune, pas plus, me direz-vous ! Cela fait tout de même 36.600 maires ! 36.000 Maires de petits villages, pour faire rond. Quelle armée ! Si je parle en terme d'armée cela fait 18 régiments complets. Bien plus qu'au défilé du 14 juillet sur les Champs Elysées. Et l'image n'en est pas fortuite, car s'il est admis que la Grande Guerre a été gagnée par les capitaines, qui venaient tous de nos villages, parallèlement la petite France, je veux dire celle de tous les jours, est gouvernée par ces valeureux capitaines qu'on appelle les Maires. Et voilà bien « ce qui me touche », un Monsieur ou une Dame – le maire – rassemble tous les ennuis de son village, tente de leur apporter une solution avec les moyens très réduits qu'on appelle « un budget », qui nous fait crier au charbon chaque fois qu'il augmente. Où et comment, il ou elle, y trouve son compte ? Sous quels cieux ? Dans quels Champs Elyséens de l'au-delà ? (Bien après coup). Car il faut entendre la hargne d'un administré qui se trouve lésé par une décision. Sans parler de la responsabilité pénale comme une épée de Damoclès au-dessus de sa tête. Cette sorte d'énigme permanente et renouvelée tous les six ans est surprenante ! Venons-en à notre maire sortant, vous vous souvenez encore des silhouettes aimables et de ses yeux rieurs, celui-là, oui, Monsieur Caupin ! Ne parlons pas d'hommages pompeux et creux qui ressemblent à des Oraisons de Bossuet le talent en moins, mais combien de ses administrés ont fait la démarche individuelle de venir lui dire simplement merci ? Douze années ne valaient-elles pas un « merci ». Et dans ce sillage quel merci ne devons-nous pas à Damienne CAUPIN ! Il n'y eut jamais auxiliaire plus discrète, plus efficace, plus attentive, plus vigilante, plus douce, plus merveilleuse... « Simple comme un merci » voilà encore une autre noble expression, qui a perdu de son actualité dans un temps où tout semble dû. C'est pourtant la base de la convivialité, et, justement la douceur de nos villages vient de la capacité à vivre en toute convivialité, elle favorise les échanges généreux et réciproques. Aujourd'hui il nous faut songer à la nouvelle équipe dirigée par Mr PATTYN et la conforter de notre mieux, sans en avoir trop l'air, pour ce, je vais emprunter la phrase d'un rédacteur de la gazette de Villemaréchal sur le même sujet :

« C'est devant que ça se passe, pour les six ans qui viennent ! »

Vous voyez ce n'est pas révérencieux mais ça a le mérite d'être direct (la gazette de Villemaréchal s'appelle « la Gribouillette » je vous en recommande la lecture si vous pouvez vous la procurer. C'est un pur délice !. A propos de la touchante pensée du début : « j'aime beaucoup mieux ce qui me touche que ce qui me surprend » elle est de Couperin un musicien Seine et Marnais, né à Chaumes en Brie en 1626. Et à propos de Couperin et de la convivialité qui en découle, connaissez-vous la chorale de notre village ? C'est un lieu extraordinaire, un vrai régal. Nous vous y invitons. Venez au « grenier » (cour de l'école) chaque lundi à 20 heures 30. Il n'est pas nécessaire de connaître la musique. Si vous voulez plus de précisions, un coup de fil à Damienne CAUPIN. Il n'y a rien de tel. Le cœur est dirigé par Annick OLLIER de Villemaréchal... Encore une villemaréchalaise ! ... Il serait peut-être temps d'agrandir le cercle de nos villages et d'aller vers la convivialité intervillageoise. Ce sera peut-être un objectif de nos conseillers, qui sait ? Et sans doute une nécessité du millénaire commençant.

P. SCHIMMENTI

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel :

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : les mercredis :

27 juin - 25 juillet - 29 août - 26 septembre - 24 octobre - 28 novembre - 26 décembre

VIOLENCE

Certains d'entre vous connaissent ou peuvent eux-mêmes être victimes de violences de tous ordres : physique, psychologiques, verbales.

L'important est de savoir où s'adresser pour en parler, et éventuellement faire une main courante ou bien porter plainte.

Voici quelques numéros de téléphone :

- violence conjugale : **01.40.02.02.33** ou **01.40.33.80.60**
- Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation : **01.45.88.19.00**
- SOS enfance maltraitée : **n° vert : 119**
-

Pour obtenir les coordonnées d'une association ou d'un bureau d'aide aux victimes, le plus proche de votre domicile, adressez-vous au Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau.

OPERATION SECURITE VACANCES

Il s'agit comme les années passées, d'une surveillance extérieure régulière du domicile, pendant votre absence pour les vacances.

Si vous souhaitez cette surveillance, adressez-vous à la Gendarmerie de Nemours.

tél : 01.64.28.86.18

TOUJOURS LE BRUIT

Vous aimez bien vous reposer le dimanche matin ? Vos voisins aussi !

Alors soyez sympa... Laissez-les dormir, et profitez-en pour faire la grasse matinée, au moins le dimanche.

*En page suivante vous trouverez une information sur l'environnement
et plus particulièrement la couche d'ozone*

LES ENTREPRISES DE TREUZY LEVELAY